



Association qui n'a plus lieue d'exister en deficit

Par **doro26**, le **19/02/2015** à **23:31**

Bonjour

En septembre 2013 j'ai été élue présidente d'une association "cantine scolaire" qui employait 5 salariés. En janvier 2014, la mairie annonce qu'elle reprendra la gestion de la cantine dès Septembre 2014. Nous avons fini l'année scolaire avec des arrêts maladies importants et imprévus : résultat, l'association est deficitaire depuis octobre 2014. Comme nous avons laissé gracieusement tout le matériel de l'association à la mairie, nous lui avons demandé une subvention afin de combler notre déficit et pouvoir ainsi dissoudre l'association qui n'a plus lieue d'exister.

La mairie ne veut pas nous aider et nous sommes dans une impasse : l'association existe toujours, ne fonctionne plus et est déficitaire de 4600 €. Notre creancier, la banque, a supprimé mon accès aux comptes, comme si l'association n'existait plus !

Quels conseils me donnez vous ?

merci

Merci pour vos réponses

Par **moisse**, le **20/02/2015** à **08:11**

Bonjour,

Vous devez de toute urgence:

* réunir une AG

* obtenir un mandat pour déclarer une cessation de paiement

* déposer cette cessation de paiement au greffe du TGI sur l'imprimé CERFA 10530*01

Par **doro26**, le **20/02/2015** à **08:35**

Merci beaucoup pour ces précieux conseils que je vais mettre en application tres rapidement